



Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur est une formation conçue pour encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle, des enfants ou des jeunes en accueils de loisirs, en séjour de vacances, en accueil de jeunes ou en accueil de scoutisme.

### ***Vous souhaitez devenir animateur BAFA ?***

La CAF et d'autres organismes peuvent vous aider à financer votre formation.

Court et pratique par excellence, le diplôme au Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur (BAFA) permet, dès l'âge de 17 ans, d'exercer des missions d'encadrement, d'animation et d'être opérationnel en obtenant très rapidement un diplôme professionnel.

Directement impliquée dans le développement de la qualité de l'encadrement des lieux d'accueil collectifs pour mineurs, la CAF peut vous accorder une aide financière au BAFA. Elle prend en charge une partie des frais de formation à hauteur de 91,47 euros ou 106,71 euros pour les personnes inscrites aux sessions « animation de la petite enfance ».

L'aide CAF au BAFA est accessible, quel que soit l'âge du stagiaire (17 ans requis pour l'inscription) et sans condition de ressources. Vous pouvez faire une demande d'aide financière au BAFA auprès de la CAF dans un délai de 3 mois maximum suivant votre inscription à la session d'approfondissement ou de qualification.

**Le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et l'Engagement a annoncé le 25 octobre 2021 qu'une aide de 200 € serait versée en 2022 à 20 000 jeunes pour financer en partie leur formation aux métiers de l'animation, qui souffrent d'un manque de main-d'œuvre.**